

**COMMUNE DE MONTMEYRAN**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le conseil municipal de la commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024

**Présents (17) :** Hélène BOULAS, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Pascal PEREZ, Amélie RAVEL, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Maud SARMEO, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

**Absents ayant donné pouvoir (4) :** Sébastien CARRE (procuration à Bernard CROZAT), Florent FAUCHERY (procuration à Amélie RAVEL), Joseph PERROUD (procuration à Marie-Jo JEAN), Sylvie ROUVIER (procuration à Danielle JOLLAND)

**Absents (2) :** Isabelle VATANT (Excusée), Christine CAUSSE-LAMBERT (Excusée).

**Secrétaire de séance :** Christian DIDIER, assisté de Simon TERRAIL, Directeur Général des Services.

**DELIBERATION N°2024/54 : Modification des tarifs municipaux**

**Vu** la délibération n°230704-04 du 4 juillet 2024 fixant les tarifs municipaux ;

**Considérant** les investissements entrepris pour l'achat de 2 colombariums et les investissements futurs dans le cadre de la procédure en cours de reprise de concessions ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **ADOPTE** les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

	<b>Tarifs en vigueur</b>	<b>Tarifs proposés</b>
<b>Associations montmeyranaises</b>	3 réservations gratuites (hors AG) puis 100 € (pour 1 jour ou 1 week end)	Pas de changement
<b>Associations extérieures 1 jour</b>	300 €	Pas de changement
<b>Particuliers montmeyranais 1 jour</b>	200 €	Pas de changement
<b>Particuliers montmeyranais week-end et jours fériés</b>	300 €	Pas de changement

Particuliers extérieurs 1 jour	300 €	Pas de changement
Particuliers extérieurs week-end et jours fériés	450 €	Pas de changement
Commerçants montmeyranais pour exposition ou manifestation sans vente 1 jour	150 €	Pas de changement
Restaurateurs montmeyranais et manifestations commerciales	300 €	Pas de changement
Saint sylvestre location 2 jours 31 décembre et 1 <sup>er</sup> janvier	500 €	Pas de changement
Caution (particuliers uniquement)	1000 €	Pas de changement
Caution télécommande grand écran (associations extérieures uniquement)	300 €	Pas de changement
Annexe salle des fêtes (hors mise à disposition aux associations) 1 jour	80 €	Pas de changement
Annexe salle des fêtes (hors mise à disposition aux associations) 1 week end	160 €	Pas de changement

### Concessions dans le cimetière

	Tarifs en vigueur	Tarifs proposés
Concession trentenaire	100 €/m <sup>2</sup>	110 €/m <sup>2</sup>
Columbarium 15 ans (2 places)	374 €	412 €
Columbarium 30 ans (2 places)	748 €	824 €

### Droit de place marché

	Tarifs en vigueur	Tarifs proposés
- Le ml	0,53€	Pas de changement
- Par trimestre, le ml	6,10 €	Pas de changement

### Droit de place des fêtes foraines

	Tarifs en vigueur	Tarifs proposés
Auto-tamponneuses	92 €	Pas de changement
Autres manèges ou stands de 5m et +	37 €	Pas de changement
Autres manèges ou stands de moins de 5 m	19 €	Pas de changement
Emplacements ponctuels (cirques, camions expo ...)	40 €	Pas de changement

### Photocopies

	Tarifs en vigueur	Tarifs proposés
Photocopies au public (noir et blanc)		
- A4 recto	0,15 €	Pas de changement

- A4 recto-verso	0,30 €	Pas de changement
- A3 recto	0,30 €	Pas de changement
- A3 recto-verso	0,60 €	Pas de changement
<b>Photocopies aux associations (noir et blanc)</b>		
- A4 recto	0,10 €	Pas de changement
- A4 recto-verso	0,15 €	Pas de changement
- A3 recto	0,25 €	Pas de changement
- A3 recto-verso	0,30 €	Pas de changement
<b>Photocopies public et associations (couleur)</b>		
- A4 recto	0,60 €	Pas de changement
- A4 recto-verso	1,20 €	Pas de changement
- A3 recto	1,20 €	Pas de changement
- A3 recto-verso	2,40 €	Pas de changement

<b>Sens du vote</b>	
Conseillers-ères présent-e-s	17
Conseillers-ères représenté-e-s	4
Ayant voté pour	21
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

MONTMEYRAN, le 20 décembre 2024

Le Maire  
Olivier ROCHAS

Le secrétaire de séance  
Christian DIDIER



*La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal.*